



**Association de Solidarité avec Tous les Immigrés**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS** **2017**

**10 rue Causserouge -33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98**

**Mél : [astibordeaux@gmail.com](mailto:astibordeaux@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.astibordeaux.fr>**

**Association reconnue d'intérêt général**



# **SOMMAIRE**

<b>Introduction</b>	3
• Les cours de français et d'alphabétisation	4
• Le fonctionnement	4
• L'équipe	5
• Le public et la fréquentation	6
• La formation des formateurs et les outils pédagogiques	7
<b>Les permanences juridiques et administratives</b>	8
• L'analyse de la population des permanences juridiques ou administratives	9
• Les demandes adressées aux permanences administratives	10
• Les demandes adressées aux permanences juridiques	11
• Le contexte juridique	13
• Les formations données par l'Asti	14
<b>Le service de domiciliation</b>	15
<b>Les liens avec la F.A.S.T.I.</b>	17
<b>Les représentations extérieures</b>	19
• Représentation dans des Associations	19
• Représentation dans des Collectifs	19
• Autres actions ou représentations	21
<b>Conclusion</b>	22

# **INTRODUCTION**

*D'après l'Organisation Internationale pour les Migrations [OIM], « seulement » 3116 migrants auraient trouvé la mort en Méditerranée en 2017 contre plus de 5000 l'année passée. Sans compter les victimes des naufrages sans témoins, qui n'ont laissé aucun survivant et donc aucun décompte et sachant que seulement les 3 routes les plus empruntées ont été comptabilisées.*

*Hélas, quel que soit le nombre, c'est toujours trop. Donc vraiment pas de quoi se réjouir, la mort continue de sévir en Méditerranée.*

*Toujours d'après l'OIM, 186 768 migrants seraient arrivés en Europe par la Méditerranée en 2017 contre 390 432 en 2016. Environ 75% sont arrivés en Italie (132 849) et le reste est réparti entre la Grèce (30 631), Chypre (1 173) et l'Espagne (22 115). L'Europe comptant environ 512 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous sommes encore très très loin d'une invasion, les entrants représentant 3,7 personnes supplémentaires pour... 10 000 habitants !!!! Ce qui pour la France, en proportion de sa population, soit 67 millions, représente pour 2017 moins de 25 000 personnes !!!*

*Il me semble que nos sociétés dites « développées » feraient preuve d'un tout petit peu d'empathie et de solidarité en accueillant honorablement ces nouveaux venus qui n'aspirent qu'à vivre dignement.*

*L'Asti Bordeaux et surtout ses usagers, ont subi de plein fouet les conséquences du passage au numérique et de la réception uniquement sur rendez-vous tant à la préfecture que dans bon nombre de services publics. Ces modifications ont généré le déplacement des files d'attentes : elles ne se forment plus devant la préfecture mais devant la porte des associations qui reçoivent et tentent de venir en aide à une population de plus en plus désorientée vivant dans la crainte permanente de subir les foudres d'une décision préfectorale négative. Nous avons donc été amené à limiter le nombre de personnes pouvant être reçues à 15, 20 ou 25 par permanence, en fonction du nombre de bénévoles présents pour éviter de terminer au-delà de minuit une permanence commencée à 18h30.*

*Les mineurs isolés étrangers (MIE) qui étaient une nouveauté de nos permanences l'année dernière sont, hélas, devenus des habitués. Nous suivons actuellement plus de 150 dossiers de mineurs (contre 30 l'année passée). L'hébergement et la mise à l'abri demeurent une priorité pour ces jeunes. Les réseaux de solidarité ont fonctionné à plein et, malgré cela, certains de ces jeunes ont passé de nombreuses nuits à la rue ou dans des squats parfois gérés par des citoyens solidaires.*

*Hélas, la politique du tout enfermement des personnes étrangères en rétention menée par le gouvernement, en particulier depuis la circulaire Collomb du 20 novembre 2017, conduit à multiplier les violations des droits fondamentaux des personnes « retenues ». Des personnes sont jugées par visioconférences en toute illégalité au cœur même des centres de rétention.*

*Le rôle de l'Asti est depuis cinquante ans d'accompagner les étrangers dans leur vie en France. Tous bénévoles, au travers des cours de français, dans les permanences juridiques et administratives, nous nous efforçons de permettre aux personnes que nous recevons d'accéder à un statut de citoyen à part entière. Nous assumons également notre rôle d'information et de défense des étrangers auprès de nos concitoyens en participant à des collectifs, en faisant des formations, en soutenant les luttes politiques contre l'exclusion des étrangers, en combattant par des publications et des conférences, les préjugés et la stigmatisation des étrangers.*

*Notre action s'insère ainsi dans un tissu associatif plus large et contribue à son échelle à améliorer la situation des personnes étrangères en leur apportant une écoute et un soutien.*

*En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités,*

*Frédéric ALFOS,  
Président de l'ASTI Bordeaux*

# LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

## INTRODUCTION

Le bilan est fait ici sur la période allant de début septembre 2016 à fin juillet 2017 car nous suivons le rythme scolaire pour ces cours de français.

Ces cours sont fondés sur la constatation faite, à la fois par les membres de l'ASTI et les immigrés eux-mêmes, que l'apprentissage du français est un « passage obligé » pour une bonne insertion. En effet leur perte de repères en tout domaine est particulièrement évidente et source de difficultés dans le domaine du langage.

Ceci nous a amené à proposer un apprentissage du français essentiellement oral.

On peut ainsi développer des connaissances de base qui permettront aux apprenants de comprendre et se faire comprendre dans leur vie quotidienne.

Ceci concrétise le début d'autonomie que l'ASTI leur souhaite voir acquérir. Mais bien sûr cet apprentissage oral s'accompagne de quelques données sur nos institutions et nos us et coutumes afin de les rendre plus à l'aise dans leur nouveau monde « La France ».

Ces dernières années, nous avons accentué la proposition de cours pour les nouveaux arrivants, pour les plus en difficulté, pour ceux que nous nommons les "débutants". Même si nous répondons aussi à d'autres niveaux ou spécificités, (intermédiaires, avancés et alphabétisation), c'est avant tout cette catégorie de personnes que nous accueillons massivement.

Nous nous devons de signaler que nous invitons nos apprenants à s'adresser aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à l'ASTI, pour essayer de résoudre leurs problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

## LE FONCTIONNEMENT

### Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en 10 groupes de 4 niveaux :

**Le groupe "alphabétisation"** : composé de personnes analphabètes. Il s'agit de personnes ne sachant ni lire, ni écrire (ou très peu) et n'ayant pas ou peu été scolarisées, mais parlant assez bien français.

**Les 6 groupes "débutants"** : composés de personnes arrivées depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français à l'oral (notre but principal).

**Les 2 groupes "intermédiaires"** : composés de personnes possédant quelques bases de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orales d'un niveau supérieur à celui des débutants (compréhension, production et correction phonétique).

**Le groupe "avancés"** : Ces personnes maîtrisent déjà les compétences de production et de compréhension orale, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise de l'écrit (compréhension et production) et le perfectionnement de l'oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et les apprenants peuvent choisir le groupe qui leur convient le mieux et qui respecte leurs contraintes d'ordre professionnel et/ ou familial. Pour illustrer ceci, nous avons des groupes de débutants qui commencent toujours à 15h 30 d'autres à 19h, enfin d'autres ont des horaires variés selon les jours de la semaine.

Chaque groupe d'apprenants se voit proposer 3 cours de 1h30 par semaine.

### L'accueil et les inscriptions :

Nous fonctionnons sur le rythme d'une année scolaire. La rentrée a eu lieu le 19 septembre 2016 et la fin des cours le 27 juillet 2017, sans interruption sauf pour la période de Noël.

Les 15 et 16 septembre nous avons organisé deux après-midi d'inscription. Sur ces deux demi-journées nous faisons le plein (environ 200 apprenants). Ensuite toute l'année, nous inscrivons sur une liste d'attente les nouvelles demandes, puis au rythme des départs, nous téléphonons aux personnes en attente pour compléter le nombre d'apprenants de chaque groupe.

Au premier accueil, au moment de la période d'inscription (ou en cours d'année), nous évaluons rapidement le niveau de la personne, essentiellement autour de la compréhension à l'oral et de son niveau d'alphabétisation. Ceci permet de l'affecter, dans un groupe, à un niveau que nous jugeons le bon ; mais nous pouvons à tout moment en prenant avis auprès de lui et de ses formateurs faire passer l'apprenant à un niveau plus adapté. Lors de ce premier contact un document de bienvenue expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduit en de nombreuses langues, est remis. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

## **L'organisation pratique des cours**

### **Les locaux de cours**

A l'ASTI nous disposons de trois salles de cours, chaque salle pouvant recevoir environ une quinzaine de personnes. Chacune est équipée d'un tableau et d'un ordinateur qui permet d'accéder à Internet (outil de plus en plus utilisé pendant les cours). Enfin on peut aussi y avoir un lecteur de CD.

### **La gestion des présences**

L'ASTI reçoit bien plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers pour compléter un dossier mais aussi d'étayer nos demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels.

### **Les temps de rencontres :**

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

*Des repas conviviaux* sont organisés deux fois par an, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. Le premier a lieu à l'occasion de la fin de l'année civile, le 22 décembre 2016, cette année dans les locaux de la Halle de Douves, le deuxième au début de l'été, en principe sur les bords de la Garonne, mais cette année dans nos locaux en raison des conditions climatiques le 30 juin 2017. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

*Des sorties ou activités* culturelles sont organisées par des formateurs en cours d'année.

Des formateurs accompagnent à des visites ou spectacles proposés par l'association Culture du Cœur dont l'ASTI est partenaire. Le partenariat avec cette association démarré depuis quelques années déjà, permet d'organiser des sorties culturelles qui favorisent l'utilisation du français à l'extérieur des cours et permettent de rencontrer des formes de vie culturelle et sociale française

## **L'ÉQUIPE**

### **Une équipe de formateurs, tous bénévoles :**

Elle est composée d'environ 50 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h 30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Chaque apprenant voit ainsi de 3 à 6 formateurs par semaine ; cette multiplicité de contacts s'avère une vraie richesse pour nos apprenants. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des personnes en activité, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

On peut remarquer que, d'une année sur l'autre, environ une moitié des formateurs continue son activité au sein des cours de français. Les formateurs les plus jeunes, du fait de leurs activités, études ou recherche d'emploi sont malheureusement souvent amenés à nous quitter au milieu de l'année. Nous avons, pour pallier cette difficulté, créé une liste d'attente de formateurs que nous appelons en cas de besoin.

## **Le cahier de liaison**

L'outil de base du lien entre les formateurs d'un même groupe est le cahier de liaison. Celui-ci est à disposition dans la salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. C'est un moyen de communication particulièrement utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, de faire connaître les réactions du groupe observées pendant les cours et enfin de signaler les difficultés rencontrées par tel ou tel apprenant. Il est actuellement de plus en plus souvent complété par des échanges par mail ou en réunion pour les intervenants d'un même groupe.

### **Coordinateurs:**

Cette année une équipe de sept coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI.

Ils sont chargés de l'organisation générale (inscriptions des apprenants, gestion de la liste d'attente, recrutement des bénévoles, organisation matérielle de la rentrée, relations avec le bureau et le C.A. de l'association, organisation des réunions de formateurs, des formations proposées et des fêtes, gestion des questions pédagogiques, de la documentation et de l'organisation matérielle).

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 19h 30, pendant les cours. Pour eux, il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours (ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences, proposition de supports pédagogiques aux formateurs), mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent, de les informer des activités de l'ASTI ou de les réorienter si besoin vers d'autres associations.

### **La communication au sein de l'équipe**

**Deux réunions de formateurs** - Une a eu lieu à la rentrée, l'autre en cours d'année. Elles ont permis un échange autour de notre activité.

**Les réunions de coordination** – Les coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Un compte-rendu est systématiquement réalisé et envoyé aux membres du bureau de l'ASTI et à tous les formateurs. Il sert d'une certaine manière de bulletin d'information interne à l'activité "cours de français".

**Circulation de l'information - casiers** – Elle se fait essentiellement par internet (cf. CR des réunions de coordination ou du CA de l'ASTI, etc...) Tous les formateurs qui le souhaitent peuvent disposer d'un casier à leur nom à l'ASTI.

Le site de l'asti [www.astibordeaux.fr](http://www.astibordeaux.fr) permet aussi de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier

## **LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION**

Par rapport à l'année précédente les chiffres présentés ci-dessous montrent une grande stabilité tant pour les inscrits que pour la fréquentation aux cours.

### **ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

496 inscrits  
1 110 cours de 1h 30  
9 062 présences  
8,2 personnes en moyenne par cours

#### Âge des apprenants :

L'âge moyen est de 33 ans. 45 % ont entre 18 et 30 ans.

#### Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 72% d'hommes et 28% de femmes.

### Répartition des apprenants par origine géographique :

Les cinq pays les plus représentés sont :

Le Soudan avec 57 apprenants

L'Algérie avec 55 apprenants,

L'Espagne avec 38 apprenants, Le Maroc avec 38 apprenants.

L'Afghanistan avec 24 apprenants

Suivent 63 autres pays, donc un total de 68 nationalités représentées.

En comparant les chiffres de l'année précédente et ceux de cette année le fait le plus significatif est la très forte augmentation du nombre de Soudanais

## **LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES**

### **Le CLAP Aquitaine :**

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

Dans l'année 2016-2017 voici les formations proposées aux formateurs de l'ASTI :

En novembre 2016, une formation spécifique aux formateurs des groupes débutants. Elle a été suivie par une dizaine de formateurs, avec comme thème « Animer un atelier oral »

En février 2017, une formation spécifique « Correction phonétique » (11 personnes) En mars 2017 une formation « Formation de base –oral » (6 personnes)

### **Outils pédagogiques - fonds de ressources :**

Nous disposons à l'ASTI de documents didactiques en adéquation avec notre structure et nos objectifs. Les formateurs ont ainsi accès à une grande variété de documents et de supports de cours en version papier, sur CD ou sur Internet.

Nous proposons aux formateurs des débutants une grille de thèmes de cours associée à une proposition de calendrier d'évolution ainsi que des sources permettant de construire ces cours, fascicules et sites internet. Les formateurs peuvent l'utiliser comme bon leur semble et cela peut aussi servir de base à un travail en commun.

## **CONCLUSION**

Comme l'indique ce bilan, la demande pour suivre des cours de français est toujours aussi importante et malheureusement nous ne pouvons répondre à toutes ces demandes car nous sommes au maximum de nos capacités d'accueil.

Cependant ceci renforce le bien fondé de notre objectif, aider les immigrés à trouver un début d'autonomie dans leur nouvelle vie par la pratique orale du français.

Nous savons bien que ceci n'est qu'une étape dans le processus d'intégration, mais indispensable.

Nous souhaitons que tous les immigrés puissent trouver une structure qui réponde à leur attente.

Nous avons constaté avec plaisir que cette année se sont ouvertes de nouvelles structures en formation de base, comme nous, ou en formations plus spécifiques. Par exemple des associations proposent d'aider les immigrés universitaires à rentrer dans les universités françaises pour y poursuivre leurs études ; nous avons pu guider avec succès quelques-uns de nos apprenants vers ces formations.

Notre activité reste difficile, mais vivante et dynamique. On le voit bien dans le renouvellement aussi bien des apprenants que des formateurs et la satisfaction qu'y trouvent les uns et les autres.

# LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

## L'organisation

Notre structure propose à notre public un soutien juridique à raison de 2 permanences par semaine : le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h.

Les permanences administratives complètent l'action des permanences juridiques en offrant un service d'aide aux démarches administratives. Elles se déroulent le lundi après-midi de 14 heures à 16 heures

Une quinzaine de bénévoles participent régulièrement à ces activités.

## Le public

Le public rencontré lors des permanences se compose principalement d'étrangers :

- installés régulièrement ou en recherche de régularisation en France
- demandeurs d'asile
- mineurs isolés
- ressortissants européens ou étrangers ayant un titre séjour d'un autre pays de l'UE.
- étrangers de passage Mais aussi des Français.

Les personnes recourant aux services de l'ASTI sont souvent dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la Métropole (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Trois quarts des personnes venant à l'ASTI Bordeaux demeurent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (Libourne, Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région.



## Analyse de la population des permanences juridiques ou administratives en 2017

1 376 personnes sont venues à nos permanences pour un ou plusieurs entretiens.

### **Personnes venues aux PA ou PJ par sexe et tranche d'âge**

	2017	2016
	Nb	Nb
<b>Femme</b>	<b>444</b>	<b>469</b>
16-17 ans	7	2
18-25 ans	54	37
26-64 ans	355	387
65 ans et plus	24	37
Non renseigné	4	6
<b>Homme</b>	<b>932</b>	<b>743</b>
06-15 ans	18	3
16-17 ans	124	11
18-25 ans	101	76
26-64 ans	641	609
65 ans et plus	26	26
Non renseigné	22	18
<b>Totaux</b>	<b>1 376</b>	<b>1 212</b>

On compte 68% d'hommes pour 32 % de femmes. La proportion reste sensiblement la même ces dernières années.

La moyenne d'âge est de 35 ans pour les femmes et 38 ans pour les hommes.

A noter le nombre de mineurs, passé de 14 en 2016 à 152 en 2017, augmentation liée à l'arrivée de mineurs étrangers isolés, non ou mal pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance

### **Personnes venues aux PA ou PJ par zone géographique des nationalités**

	2017	2016
	Nb	Nb
Afrique Noire	568	371
Afrique du nord	441	417
Union Européenne	119	161
Pays de l'est	103	115
Asie Océanie	56	43
Proche et moyen Orient	44	35
Amérique centrale et latine	32	40
Non renseigné	13	25
Amérique du Nord		3
Apatride		2
<b>Totaux</b>	<b>1 376</b>	<b>1 212</b>

**81 nationalités pour 1376 personnes**, en 2017

73 nationalités 1 212 personnes en 2016

41% des personnes venant aux permanences sont originaires d'Afrique Noire et 32% d'Afrique du Nord.

Les pays les plus représentés sont le Maroc, l'Algérie, Sénégal et la Guinée.

Par rapport à l'année précédente le nombre de demandeurs du Maghreb reste relativement stable ; par contre celui des demandeurs d'Afrique Noire a quasiment doublé en 2017.

## Les demandes: analyse des motifs principaux d'entretien

### Les demandes adressées aux permanences administratives

#### *Ventilation des motifs principaux des entretiens par grande catégorie*

Motif principal de l'entretien	2017	2016
	Nb	Nb
Divers Administratifs <sup>1</sup>	103	53
Logement	56	40
Couverture maladie	38	43
Prestations familiales	25	63
Autres droits sociaux	15	31
Emploi	14	13
Accès aux soins	14	18
Dossier nationalité	10	4
Justice/police	6	17
Conso. et contentieux divers	4	11
Éducation	3	4
Formation	2	1
<b>Totaux</b>	<b>290</b>	<b>298</b>

<sup>1</sup> CV, courriers divers, orientation, renseignements, impôts...

La Permanence Administrative permet :

- d'une part d'accompagner le public dans les démarches administratives courantes :

Accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire... Prestations

familiales et sociales : CAF...

Logement - bailleurs sociaux

Aide juridictionnelle

Déclarations de revenus : particuliers, auto entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part d'aider au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés

Versements de prestations suspendus

Frais médicaux et hospitaliers

Dossiers de surendettement

Impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

- elle permet également de mettre en relation les personnes qui viennent aux PA avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

## **Les demandes adressées pendant les permanences juridiques**

La fréquentation est toujours plus importante. Au cours de l'année 2017 nous avons assuré plus de 1488 entretiens (1 316 en 2016) correspondant à environ 1193 personnes (1 040 en 2016, 857 en 2015), lors de 93 permanences (97 en 2016).

### ***Regroupement des entretiens en permanence juridique par problème principal***

	2017	2016
Motif principal de l'entretien	Nb	Nb
Séjour	642	629
Famille	203	207
Asile	149	104
Entrée	121	11
Administratif	120	145
Autre	95	46
Européens	66	70
Nationalité	59	67
Non renseigné	33	37

**Les demandes relevant du droit au séjour ou de la situation familiale sont stables et arrivent toujours en tête**

Près de la moitié des demandes relèvent du droit au séjour, ce poste recouvre des situations diverses :

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour d'un autre pays
- première demande, renouvellement ou demande de régularisation
- étudiants : changement de statut
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers
- ressortissants européens ou pays tiers...

14% des demandes sont liées à la situation familiale :

- conjoint ou pacsé avec un Français ou un étranger
- regroupement familial
- parent d'enfant français...

4% liés à des problèmes concernant des Européens

- Le droit au séjour du communautaire ou de sa famille : ressources, assurance.

**Les demandes concernant l'entrée en France ou l'asile ont augmenté**

8% liés à l'accès sur le territoire : 10 fois plus nombreuses qu'en 2017 (121 demandes pour 11 en 2016)

- difficulté d'obtention de visa (conjoint de français, regroupement familial...)
- contestation de document d'état civil...

10 % liés à l'asile : Poste en augmentation du fait de nombreux dublinés ou procédure prioritaire

- Les primo arrivants sont orientés vers la PADA.
- Nous traitons essentiellement des demandes de réexamen ou des « Dublinés » qui contestent leur renvoi vers le pays européen où ils sont entrés.

## **Les demandes concernant l'administration ou la nationalité française ont plutôt diminué**

8% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cpam, Pôle emploi...)

- diminution probablement en relation avec le développement de l'équipe PA
- essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...
- problèmes de police parfois

4% liés à la nationalité

- Première demande, recours ou demande après dossier ajourné.

Les dossiers de demande délicats et longs à constituer sont traités hors permanences.

### **Des rendez-vous hors permanences**

A ces chiffres il faut ajouter de nombreux entretiens hors permanences pour traiter de situations mobilisant trop de temps pour être vues en permanence.

Il s'agit en particulier de dossiers de nationalité (48 en 2017), orientés par les PA ou PJ vers un permanencier spécialisé qui prend rendez avec les personnes et instruit les dossiers.

**A signaler également via le site de l'Asti** ou directement à l'adresse mél de l'Asti :

Une centaine de demandes de renseignements juridiques dont environ 15% en provenance d'autres départements et même de l'étranger.

Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :

- soit nous répondons de manière générale
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

### **Doit également être souligné l'important travail fait en aval :**

Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours...

Contacts avec les partenaires.

Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux.

Souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas seulement liées au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

### **Les associations se trouvent bien souvent assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État.**

En effet depuis le dernier trimestre 2013, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais dans les 2 cas aucune aide qualifiée pour les orienter, les renseigner.

## Le contexte juridique

Toutes les dispositions issues de la réforme du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) intervenue le 7 mars 2016, sont désormais entrées en application, à l'exception de Mayotte où certaines ne s'appliqueront qu'à partir de janvier 2018.

Depuis le 1er janvier 2017 les demandes de titre de séjour présentées par les **étrangers malades** sont examinées en prenant en compte l'effectivité de l'accès à un traitement dans le pays d'origine et l'avis médical transmis au préfet est rendu par un collège de trois médecins de l'OFII. Une Information du 29 janvier 2017 et un arrêté du 5 mai 2017 apportent des précisions sur l'examen de ces demandes.

Un décret du 24 février 2017 détaille les conditions de régularité de séjour devant être remplies pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé dans le cadre de la **PUMA (Protection universelle maladie)**. Un arrêté du 10 mai 2017 précise les personnes étant considérées en situation régulière et donne la liste des documents en justifiant.

Un arrêté du 25 juillet 2017 précise le contenu du nouveau **contrat d'intégration républicaine**.

### **L'Union Européenne se protège et renforce les contrôles :**

- Règlement du 15 mars 2017: renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen ; □ Depuis le 13 novembre 2015, le gouvernement français a réintroduit ou prolongé à neuf reprises consécutives le contrôle aux frontières intérieures selon des durées variables, au vu de la menace terroriste persistante et du déroulement d'événements majeurs, sportifs ou politiques, La dernière prolongation porte sur la période du 1er novembre 2017 au 30 avril 2018;
- La loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme a pour objectif affiché de se substituer à la législation d'exception instaurée durant l'état d'urgence et entérine de manière permanente ses dispositions dans notre droit. Les contrôles d'identité et les vérifications de situation administrative peuvent désormais être autorisés dans un rayon de 10 km autour des ports et des aéroports constituant des points de passage frontaliers ; cette disposition élargit les pouvoirs donnés à la police et aux agents des douanes qui n'ont pas à motiver les raisons des interpellations dès lors qu'elles interviennent dans les zones concernées.

### **Asile:**

\* Une instruction du 20 novembre 2017 insiste sur la priorité donnée à l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés ainsi que sur les transferts des personnes en procédure Dublin.

Pourtant après l'arrêt de la CJUE (Cour de justice de l'Union Européenne) du 15 mars 2017 et l'arrêt de la Cour de cassation du 27 septembre 2017, la mise en rétention des personnes placées sous Dublin était devenue impossible (mais une nouvelle loi du 20 mars 2018 autorise désormais le placement en rétention à tout moment des dublinés).

\* Une circulaire du 12 décembre 2017 appelée circulaire Collomb relative à l'examen des situations administratives des personnes se trouvant dans l'hébergement d'urgence se place délibérément dans la perspective de procéder à l'expulsion des personnes en situation irrégulière. Malgré de nombreuses critiques cette circulaire n'a pas été suspendue par le conseil d'État.

**Un nouveau projet de loi « asile-immigration »** a été présenté au conseil des ministres le 21 février 2018 : placé en procédure accélérée, il a été voté par les députés le 22 avril et doit être examiné en juin par le Sénat. Hormis de rares mesures protectrices, ce projet va considérablement dégrader la situation d'un grand nombre de personnes étrangères par un affaiblissement des droits fondamentaux.

## Les formations données par l'Asti Bordeaux

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés en droit administratif et encore moins en droit des étrangers.

L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations).

De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.

Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent du droit des étrangers (Éditions législatives) et la documentation du Gisti.

Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Les modifications continues de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

### **Formation au droit des étrangers pour les bénévoles Asti Bordeaux et autres associations**

Ces formations durent 1/2 journée et sont gratuites avec une libre participation aux frais. Elles sont préparées par des membres de l'Asti pour des bénévoles de l'Asti et ouvertes à tous (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...). Ceux-ci représentent les 3/4 des participants, parmi lesquels Médecins du Monde, Promofemmes, Cimade, Amnesty International, etc...

		Nb de présences	Durée	Lieux
17 janvier 2017	Séjour des étrangers	33	3h	Marché des Douves
14 mars 2017	Éloignement des étrangers	70	3h	Marché des Douves
16 novembre 2017	Formation de base	37	3h	Marché des Douves
Total		140	420 h personne	

### **Formation continue des bénévoles de l'Asti Bordeaux.**

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

On examine des questions complexes posées dans les permanences.

On étudie et commente les derniers textes parus en matière de droit des étrangers et les dernières décisions de jurisprudence ; des points particuliers sont traités.

Ces réunions concernent une dizaine de bénévoles en moyenne, qui peuvent ainsi progressivement enrichir leurs compétences et apprendre à formuler lors des permanences les « bonnes questions » pour cerner le problème qui leur est posé et apporter une réponse.

Ainsi un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) en participant aux permanences, complètent leur formation sur le terrain.

# LE SERVICE DE DOMICILIATION

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations dites Cerfa, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers dits PND pour les courriers reçus pour les non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

Quelques chiffres :

Année 2017	Nbre de dossiers	Courriers	Passages avec courrier	Estimation nbre passages avec ou sans courrier
Fiches nouvelles créées en 2017 avec courrier	89	535	259	500
Fiches refaites en 2017 avec courrier	249	6 525	2 588	5 000
Fiches nouvelles créées en 2017 sans courrier	43	0	0	0
<b>Total 2017</b>	<b>381</b>	<b>7 060</b>	<b>2 847</b>	<b>5 500</b>

L'activité reste stable d'une année sur l'autre.

## Les domiciliations faisant l'objet d'une procédure avec CERFA.

La gestion de ces dossiers est plus lourde que celle des domiciliés de base. Les attestations cerfa sont obligatoires pour les prestations sociales et les ouvertures de compte postal ou bancaire ainsi que les radiations et les renouvellements périodiques. C'est la procédure pour laquelle nous sommes habilités par la préfecture.

Année	Élections de domicile reçues	Nombre de radiations	Nombre de renouvellements	Nombre de domiciliations en cours
2017	20	4	89	105
2016	40	8	87	119
2015	76	19 + 6	42	112

La répartition par sexe de l'ensemble des domiciliés montre une prédominance d'hommes (86%) et la répartition par âge montre que 66% des domiciliés ont entre 31 et 64 ans avec 32% de plus jeunes et 2% de plus âgés.

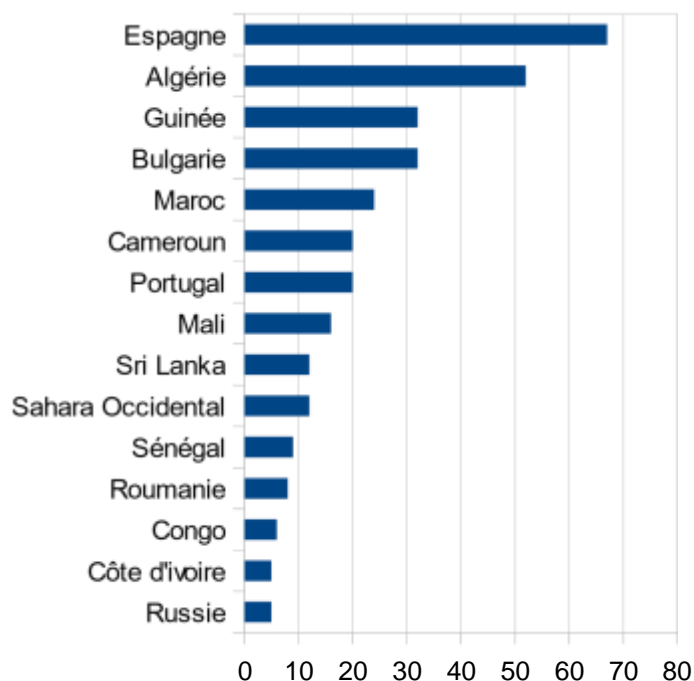
Entre 2016 et 2017 la tranche d'âge 14-18 ans est passée de 1% à 18% (effet MIE MNA)

Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques. Elle est stable par rapport à 2015

Zone géographique	2017	2016
	Nb	Nb
Union Européenne	137	170
Afrique Noire	115	41
Afrique du nord	79	90
Pays de l'est	22	24
Asie Océanie	22	21
Amérique centrale et latine	3	3
Non renseigné	2	3
Proche et moyen Orient	1	1
<b>Totaux</b>	<b>381</b>	<b>353</b>

Pays d'origine les plus représentés (sur 45 pays)

	Nb	%
Espagne	67	17%
Algérie	52	13%
Bulgarie	32	8%
Guinée	32	8%
Maroc	24	6%
Portugal	20	5%
Cameroun	20	5%
Mali	16	4%
Sahara Occidental	12	3%
Sri Lanka	12	3%
Sénégal	9	2%
Roumanie	8	2%
Congo	6	1%
Russie	5	1%
Côte d'ivoire	5	1%



Dans le cadre de la mise en place du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) avec la préfecture de la Gironde (DDCS), la réflexion a porté sur la mise en place des actions définies lors des réunions de 2016.

Les domiciliations de courrier à l'ASTI bénéficient d'un agrément précisant que celles-ci sont destinées « aux personnes accompagnées par l'association ».

Un arrêté préfectoral de la Gironde du 11 janvier 2018 a renouvelé pour 5 ans notre agrément.



# LES LIENS AVEC LA FASTI

Depuis toujours, l'Asti Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale.

**Cette année une personne a participé au congrès de Dourdan en octobre 2017 marqué par les 50 ans de la FASTI avec pour mot d'ordre :**

## **Hier comme demain on lâche rien**

**Les jeunes migrants isolés de l'ASHETI (le Havre) et du GASPROM (Nantes) ont travaillé ensemble un texte qu'ils ont lu à plusieurs voix sur leur analyse de la situation et leurs demandes**

Les débats ont permis de dégager **des idées fortes** :

- **Désigner dans chaque ASTI un référent** qui serait chargé des liens avec la FASTI pour une meilleure communication
- **Mettre en place une formation politique**
- **Travailler la question de l'articulation entre solidarité concrète et mobilisation**
- Etre présent dans les luttes actuelles et faire **une action nationale d'envergure**
- **Donner une place aux personnes que nous accueillons pour qu'ils deviennent acteurs et se mobiliser avec elles**

**Une très belle exposition « 50 ans de luttes, 50 ans de solidarité »** a été réalisée sur les luttes et les revendications de la FASTI durant cette période. Toutes les ASTI peuvent l'emprunter, elle est gratuite. Sont sortis à cette occasion **un livret « Chronologie de 50 ans de luttes »** et **une brochure « le Mouvement des ASTI au cœur des luttes pour l'égalité des droits, la liberté de circulation et d'installation »**

L'après-midi était consacrée à des interventions et un débat sur les thèmes :

**« 50 ans de luttes de l'immigration, les politiques migratoires aujourd'hui, témoignages de luttes solidaires »**

**Débat animé par d'anciens membres du Bureau Fédéral ou par des invités** (un représentant de la coalition des sans-papiers, une représentante de la CGT sur l'exploitation des salariés sans papier, un représentant du GISTI et un membre du collectif de Menton)

**La dernière matinée** a été consacrée aux votes des motions et à l'élection des membres du Bureau fédéral : actuellement il n'est composé que de deux membres mais il est prévu pour certaines thématiques de mandater des personnes souhaitant s'investir.

L'Asti a participé à deux reprises à la **commission Séjour-Europe** ce qui permet le partage des informations sur les pratiques des préfectures ou autres administrations et des questions souvent posées pendant les permanences.

Les fiches régulièrement établies par la FASTI sur les actualités législatives et jurisprudentielles sont utilisées pour les réunions internes de l'Asti Bordeaux.

L'Asti a par ailleurs relayé auprès de ses adhérents et sympathisants les communiqués de la FASTI et transmis à la Fasti des informations sur la situation des mineurs isolés en Gironde ou bien celle des demandeurs d'asile.

A plusieurs reprises, nous avons sollicité la Fasti pour demander quelle était dans d'autres régions la pratique de la préfecture vis-à-vis des demandes de titres de séjour, ou bien celle de la plate-forme des demandes d'asile, ou bien celle du conseil à l'égard des mineurs isolés.

L'Asti informe également la FASTI des formations juridiques qui sont faites à Bordeaux et de leur libre accès sur le site de l'Asti.

L'Asti participe aussi à la **commission femmes**. En 2017, 4 commissions se sont déroulées. Chaque commission aborde un sujet de réflexion (par ex : les nouvelles figures des migrations féminines, les discriminations croisées..) Cette année un temps important a été consacré à la rédaction de la motion « femme » pour le congrès ainsi qu'aux panneaux pour l'exposition des 50 ans.

La FASTI a aussi élaboré des outils : actualités juridiques sur l'impact des politiques migratoires sur les femmes, une brochure recensant les outils (films, expositions et brochures)

Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières** (OLF) qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications.

# LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

---

## Représentation dans des associations

---

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

**Le CLAP** (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français. Participation au C.A.

**La Maison des Femmes** est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

**La Halle des Douves** regroupe les organismes et particuliers concernés par les activités de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux transformé en Maison de Vie à destination des associations et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix. L'Asti y adhère et utilise régulièrement le lieu.

**Cultures du cœur** : cette association propose à ses adhérents des sorties et activités et régulièrement des apprenants accompagnés par des bénévoles en bénéficient.

---

## Représentation dans des collectifs

---

### LE RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005.

### LES CERCLES DE SILENCE

Depuis dix ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

### LE COLLECTIF M.I.E. (MINEURS ISOLES ÉTRANGERS) / JEUNES MAJEURS

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI, CIMADE, FCPE, LDH, RESF, MDM.

**L'année 2017 a vu l'arrivée de plus en plus importante de MIE** : fin décembre 2017, un millier de jeunes s'étaient présentés au service chargé de l'évaluation de la minorité et de l'isolement « SAEMNA » qui dispose de 60 places, soit le triple par rapport à 2016. En raison des capacités insuffisantes, des mineurs ont souvent été laissés sans abri ni nourriture pendant plusieurs semaines.

Environ un tiers des jeunes sont reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La Gironde est le 5<sup>e</sup> département de France en nombre de mineurs accueillis.

Depuis le mois de novembre 2016, le collectif a œuvré pour que cesse **la double évaluation** des jeunes : alors qu'ils avaient été déjà évalués mineurs dans un autre département et venaient en Gironde au titre de la péréquation, ils subissaient une 2<sup>e</sup>me évaluation concluant souvent à leur majorité. Cette double évaluation a cessé au mois de mars 2017.

En raison d'une part du grand nombre de refus de prise en charge par l'ASE sur la base d'évaluations très contestables et d'autre part de la non prise en compte des actes de naissance, le collectif a décidé de saisir régulièrement le juge des enfants. En février, un **collectif d'avocats militants s'est organisé pour assister ces jeunes dans leurs recours devant le Juge des enfants** : 80% des recours présentés ont été efficaces et ces jeunes reconnus mineurs.

Mais après la décision du Juge, ils attendent qu'une place en foyer se libère (15 jours à 3 semaines).

### **L'Asti suit les dossiers de 150 jeunes environ.**

#### **Le collectif a sollicité diverses rencontres et mené des actions de revendication :**

- \* En juillet, **rendez-vous auprès de Mme Ajon**, vice-présidente du CD : demande de plus nombreuses places en fonction de l'augmentation des arrivées.
- \* Médiatisation de la situation par **des articles et conférences de presse**.
- \* En novembre pour la **journée internationale Des Droits de l'enfant**, organisation d'une conférence de presse en mettant l'accent sur les manquements de l'Etat et du département et sur nos inquiétudes pour l'année à venir concernant **le projet de loi** que prépare le gouvernement.
- \* En octobre: rencontre du directeur du SAEMNA. Nous avons fait part de nos critiques (évaluations, manque de places, accueil, etc...)
- \* Nous avons alerté le **Défenseur des droits** sur les manquements évoqués ci-dessous.
- \* En décembre, rencontre avec le **secrétaire général du Préfet** auquel nous avons demandé que faire des MNA qui se présentent en-dehors des heures d'ouverture du SAEMNA et sont à la rue, ainsi que de ceux qui sont en attente, insistant sur la responsabilité de l'Etat.

Malgré des efforts consentis par le Conseil Départemental (328 nouvelles places ASE, arrêt double évaluation, remise d'une notification écrite) **un certain nombre de manquements subsistent** :

- \* Aucun dispositif d'urgence après 16h, les week-end et jours fériés. Les jeunes dorment à la gare, dans des parkings, dans des squats au mieux.
- \* Une liste d'attente qui peut atteindre un mois avant d'être mis à l'abri.
- \* Des évaluations déficientes et la non prise en compte des actes d'état civil.
- \* Remise à la rue des jeunes évalués majeurs par l'ASE, non-respect du droit au maintien dans l'hébergement pendant la période d'appel.
- \* Non-respect de la présomption de minorité.
- \* Délai trop long pour appliquer les décisions de placement du juge, donc jeune à la rue.
- \* Détérioration de l'état de santé physique et/ou mentale pouvant déboucher sur une situation inquiétante.(MDM)
- \* Accès à la scolarisation problématique et orientations pas toujours judicieuses pour les suivis ASE.(forte demande des éducateurs à ce sujet)

#### **Des initiatives de citoyens pour pallier aux déficiences des pouvoirs publics :**

Pour recueillir ces jeunes à la rue (avant l'évaluation par le SAEMNA et pendant le recours) : « **le réseau hébergement solidaire** » - le squat de « la Ruche » mis en place par des « étudiants solidaires convaincus » en héberge également une vingtaine - AREVE l'asso du Val de l'Eyre en a pris aussi quelques-uns en charge MDM place parfois en squat quelques jeunes.

L'association **TREMPLIN** fait un énorme travail scolaire (St Bruno et Talence) : 25 enseignants bénévoles se relaient pour alphabétiser, remettre à niveau, évaluer, orienter les jeunes pas encore pris en charge par l'ASE donc désœuvrés. Ils leur permettent un accès à la culture (musées, bibliothèques, etc..) aux arts plastiques et au sport, etc.

### **LE RÉSEAU D'HÉBERGEMENT SOLIDAIRE**

Ce réseau a vu le jour début 2017, à l'initiative de 2 formatrices des cours de français de l'Asti, confrontées au problème de l'hébergement d'urgence.

Il a pour objectif de mettre en contact :

- des mineurs isolés étrangers non pris en charge par l'ASE, suite à l'évaluation, du fait de leur «majorité» ou de leur «non isolement» et étant en demande de recours (durée d'accueil nécessaire entre 2 et 4 mois)
- des mineurs isolés étrangers n'ayant pas encore passé l'évaluation préalable obligatoire à la prise en charge par le Conseil Départemental. Dans ce dernier cas, l'hébergement ne dure pas plus de trois jours, sauf dans le cas d'une saturation du service d'évaluation avec des personnes ou familles prêtes à les héberger, pour une durée de 3 semaines.

Il est composé d'associations partenaires (MDM, Bienvenue aux migrants...) et de citoyens. Une charte a été élaborée.

Une trentaine de familles ou personnes font partie du réseau et la plupart ont déjà accueilli un jeune.

Depuis le premier accueil, en mai 2017, 8 jeunes ont été hébergés durant des périodes de 1 à 8 mois. En décembre, une rencontre ouverte aux familles, aux bénévoles, aux sympathisants et à toute personne souhaitant intégrer le réseau a eu lieu à l'Utopia.

**L'équipe de coordination** a été agrandie à 10 bénévoles. Elle a mis en place des partenariats avec d'autres associations (Cultures du Cœur, Girondins de Bordeaux) ainsi que des sorties pour les jeunes, des ateliers de peinture/art avec une bénévole de Tremplin qui prévoit également de faire des sorties au musée. Certains jeunes individuellement sont inscrits dans des clubs de sport.

Projets en cours, perspectives d'évolution :

- Création d'un site web et logo
- Nouveaux outils pour mettre en place les plannings d'accueil des jeunes
- lancement d'une campagne de crowdfunding

Constitution du réseau en association :

Évoquée lors de la réunion avec les associations du collectif le 11 janvier 2018 et approuvée par tous, elle aura pour nom : « Les Hébergeurs Solidaires de Bordeaux ».

---

## Autres actions ou représentations

---

### Interventions ponctuelles

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des tables rondes, rencontres ou bien animer des débats sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations.

- Intervention sur le thème des Migrations :
  - pour l'association POURSUIVRE à Talence,
  - au lycée Magendie
- Participation à Planète Bassens
- Diverses rencontres : Centre d'Accueil d'Urgence Leydet, foyer R'accueil, Cabane à gratter, Cofrade (droits des enfants), IPPO, MANA.

### Partenaires institutionnels

Participation :

- à 4 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisées par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux
- aux réunions organisées par la préfecture pour le comité de pilotage du BOP104 et Bordeaux Métropole pour l'appel à projet 2018
- à une réunion de l'Atelier « domiciliation » organisé par la direction de la cohésion sociale- Préfecture de la Gironde dans le cadre de la révision du PDALHPD.

### Partenaires opérationnels

- Participations aux AG de l'ASTI Pessac, du Calk, de la Halle des Douves, d'ARTS Talence et du CLAP.
- Pour les différents collectifs nous avons des contacts réguliers et fréquents avec la Cimade, la LDH, Médecins du Monde, l'IDE, le RSEF33, le CED rive droite
- Réunions avec la Cimade et Médecins du Monde sur le séjour pour soins.
- Participation au Collectif girondin de solidarité aux réfugiés (CSR33)
- Participation au Collectif girondin contre l'état d'urgence (COGEDU)

## **CONCLUSION**

*Malheureusement, ce n'est pas la nouvelle loi promise pour l'été 2018 qui va faciliter la vie des migrants. En effet au-delà du prolongement de la rétention ce sont les plus fragiles, à savoir les demandeurs d'asile, qui sont particulièrement visés (raccourcissement des délais de dépôt et de recours, augmentation du placement en procédure prioritaire), en particulier les « dublinés » qu'il faut à tout prix évacuer du territoire national.*

*Nous n'avons pas fini de nous battre aux côtés de tous ces hommes, femmes et enfants qui arrivent sur notre sol dans des situations difficiles, avec pour certains comme seul objectif « survivre ».*

*Nous essayons de leur apporter une aide dans leurs démarches juridiques et administratives. Nous tentons, aussi, de leur apporter un minimum d'éléments de langage afin qu'ils puissent comprendre et se faire comprendre en français.*

*Nous défendons l'idée d'une libre circulation et installation des personnes qui permettrait à ces déplacés, en nombre beaucoup plus faible qu'on ne le dit, d'atteindre une vie enfin digne. Nous souhaitons que de plus en plus de gens nous rejoignent sur ces idées et, sur le terrain, dans nos actions*